

à la question de l'honorable député. C'est une question très intéressante et je suis sûr qu'elle mérite une réponse.

M. Nugent: C'est une question intéressante et importante, monsieur le président, et le ministre aimerait probablement prendre conseil de son oreiller. Il est dix heures.

L'hon. M. McIlraith: Monsieur le président, je me demande si le comité consentirait à essayer de terminer l'étude de cet article et peut-être d'un autre...

Des voix: Non.

M. Nugent: Non.

M. le président: A l'ordre! C'est tout à fait impossible; le député d'Edmonton-Strathcona a signalé qu'il est dix heures.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

Une motion portant ajournement de la Chambre, aux termes de l'article provisoire 39A du Règlement, étant censée avoir été présentée.

LA ROUTE TRANSCANADIENNE—NOUVELLE-ÉCOSSE—COMMISSIONS ILLÉGALES EXISTANTES DES CAMIONNEURS

M. Gerald A. Regan (Halifax): Monsieur l'Orateur, ma question a trait à la nouvelle troublante publiée dans le *Chronicle-Herald* d'hier et selon laquelle trois hommes ont déclaré sous serment, devant le comité des comptes publics de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, qu'ils ont dû verser un pot-de-vin à certains intermédiaires sur l'argent gagné par leurs camions dans les travaux d'aménagement de la route transcanadienne, dans le comté de Pictou, et qu'ils ont dû se plier à cette condition pour que leurs camions soient employés à cette entreprise.

Le témoignage de ces trois hommes donne à croire que des pratiques tout à fait irrégulières et de l'espèce la plus vile se sont glissées dans l'administration de ce programme à frais partagés. Comme le gouvernement fédéral acquitte 90 p. 100 du coût de construction de la route transcanadienne en Nouvelle-Écosse, le Parlement doit s'intéresser à l'enquête qui se poursuit au comité des comptes publics de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, sur l'instance de Peter Nicholson, chef de l'opposition. Il est vrai que les contrats sont adjugés et les dépenses contrôlées par le gouvernement provincial. Je crois savoir, cependant, qu'en vertu de ces programmes à frais partagés, les gouvernements fédéral et

provinciaux s'entendent pour qu'il n'y ait pas de favoritisme et pour que tous les citoyens aient des chances égales d'être employés aux travaux de construction.

L'an dernier, comme on a prétendu en Nouvelle-Écosse que les programmes conjoints étaient compromis par des annonces de projets faites prématurément par l'un ou l'autre gouvernement, il a été entendu que tous les projets seraient annoncés conjointement. La situation actuelle fournit la preuve d'une forme de népotisme qui aurait dû disparaître de notre pays il y a bien des années, et constitue, à mon sens, un danger bien plus grave pour les programmes à frais partagés. Exiger que des routiers laborieux versent à un parti politique ou à ses agents une partie du maigre revenu qui doit servir à faire vivre leurs familles est la méthode la plus méprisante dont j'aie jamais entendu parler. Si, comme les témoignages nous portent à la croire, cela se produit, je demande au ministre des Travaux publics de consulter le ministre du Travail pour voir s'il serait souhaitable de prévoir, dans tous les programmes à frais partagés avec les provinces, une disposition selon laquelle les sociétés de construction qui participeront à l'entreprise doivent passer par le Service national de placement pour engager des employés ou louer des camions. Cette disposition empêcherait tout gouvernement de se servir de ces programmes à frais partagés comme source malhonnête de fonds électoraux.

L'enquête se poursuit devant le comité des comptes publics de la Nouvelle-Écosse et j'avouerai sans détour qu'il serait prématuré pour le gouvernement fédéral de prendre des mesures avant la fin de ces audiences, même si des témoins ont affirmé que ces paiements ont déjà eu lieu. Ces audiences aboutiront peut-être à une enquête judiciaire. Toutefois, si le gouvernement provincial n'ordonne pas la tenue d'une enquête judiciaire, alors, le gouvernement fédéral aura le devoir de présenter le gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour proposer la création d'une commission judiciaire chargée d'enquêter sur l'administration des programmes à frais partagés dans cette province. Cela, parce que nous attendons beaucoup de travaux pour l'avenir. Des dépenses sont déjà prévues pour l'aménagement de la route transcanadienne en Nouvelle-Écosse. Nous obtiendrons aussi, par l'entremise de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, des travaux à frais partagés et d'autres aussi, et c'est pour cette raison que l'affaire est très importante.

Je demanderais donc au ministre des Travaux publics, si ce que j'ai dit devait se produire, de communiquer avec le premier ministre de la Nouvelle-Écosse et de chercher à